

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 MAI 2022**

Délibération  
n°2022.05.093

Lancement de l'appel à  
projets "Innovation" 2022

**LE DIX NEUF MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30**, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 mai 2022

**Secrétaire de Séance** : Françoise COUTANT

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Véronique ARLOT à François ELIE, Brigitte BAPTISTE à Thierry MOTEAU, Didier BOISSIER DESCOMBES à Michel BUISSON, Jacky BONNET à Serge DAVID, Jean-François DAURE à Francis LAURENT, Valérie DUBOIS à Vincent YOU, Sophie FORT à Gérard LEFEVRE, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Raphaël MANZANAS à Fabrice VERGNIER, Annie MARC à Yannick PERONNET, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY,

**Excusé(s)** : Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Didier BOISSIER DESCOMBES, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Corinne MEYER, Sylvie PERRON, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Valérie SCHERMANN, Zalissa ZOUNGRANA

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2022.05.093**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE - Rapporteur : Monsieur ROY

**LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS "INNOVATION" 2022**

Afin d'accompagner la compétitivité des entreprises du territoire et soutenir une dynamique de création d'activités et d'emploi, GrandAngoulême a engagé un programme de soutien à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à la diversification dont l'appel à projets « Innovation » est un des outils de cette stratégie.

Cet appel à projets, qui en est à sa 4<sup>ème</sup> édition, vise à détecter et soutenir les projets d'innovation sous toutes leurs formes : produit, services, marketing, procédé, organisationnelle, sociale, environnementale, etc...

L'appel à projets se positionne en amont et en complément des différents dispositifs régionaux de soutien aux projets innovants et aura pour objectif de faire « effet levier » sur ces aides.

L'innovation ne devra pas forcément être technologique, néanmoins tous les projets présentés devront comporter une dimension innovante.

Pour l'édition 2021 de l'appel à projets « Innovation », 25 projets avaient été présentés, témoignant de l'intérêt d'un tel dispositif de soutien.

Pour l'édition 2022, il est proposé de maintenir 2 catégories : émergence et diversification :

**# Emergeance**

Cette catégorie s'adresse au projet initial de la structure dont l'objectif est la mise sur le marché d'une offre de produit ou service innovant. Ce projet doit être en phase de prototypage avec un marché existant ou en phase de lancement.

Le candidat devra être :

- Une personne physique (étudiant, salarié, doctorant, demandeur d'emploi...) ayant un projet d'innovation à même de déboucher sur la création d'une structure à vocation économique sur le territoire du Grand Angoulême avant le 1<sup>er</sup> décembre 2022.
- une structure dont le siège social et/ou l'établissement est établi sur le territoire du Grand Angoulême.

Ces structures pourront être des entreprises (TPE, PME ou ETI au sens communautaire), des associations ayant une vocation économique ou encore des sociétés coopératives (SCOP, SCIC, etc.).

**# Diversification**

Cette catégorie s'adresse aux structures souhaitant accélérer leur croissance par le lancement d'une nouvelle offre de produit ou service innovant. Le projet devra se situer dans une phase de prototypage ou pré-commercialisation.

Aussi, les phases d'idéation, de démonstration de concept et de maquettage de l'offre devront être déjà réalisées.

Le candidat devra être une structure existante (entreprise individuelle, TPE, PME ou ETI au sens communautaire – association ou société coopérative avec logique économique) implantée sur le territoire du Grand Angoulême ou visant à s'y implanter.

Le budget prévisionnel de cet appel à projets est de 120 000 € dont 100 000 € de dotation financière et 20 000 € correspondant à une contre-valeur d'accompagnement par des experts ou d'hébergement au sein des équipements de GrandAngoulême (Technoparc Krysalide, plateau d'incubation...).

Afin de contribuer à dynamiser la politique de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire, une dotation complémentaire de 10 000 € maximum est proposée. Cette dotation financière spécifique pourra être accordée aux projets sélectionnés par le jury, considérés comme « remarquables » en matière d'Economie Sociale et Solidaire ou d'économie circulaire (article 6 du règlement de l'appel à projets). Cette action s'inscrit au sein de la feuille de route Economie Sociale et Solidaire pour stimuler les initiatives et soutenir l'économie locale.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le lancement de l'appel à projets « Innovation » 2022.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document afférent à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

<b>Certifié exécutoire</b>	
<b><u>Recu à la préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>01 juin 2022</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>01 juin 2022</b>